

1987, chapitre 52
**LOI MODIFIANT LA LOI SUR
LA DIVISION TERRITORIALE CONCERNANT
CERTAINES DIVISIONS D'ENREGISTREMENT**

Projet de loi 40

présenté par M. Herbert Marx, ministre de la Justice

Présenté le 13 mai 1987

Principe adopté le 15 juin 1987

Adopté le 23 juin 1987

Sanctionné le 23 juin 1987

Entrée en vigueur: à la date fixée par le gouvernement

Loi modifiée:

Loi sur la division territoriale (L.R.Q., chapitre D-11)





CHAPITRE 52

Loi modifiant la Loi sur la division territoriale concernant certaines divisions d'enregistrement

[Sanctionnée le 23 juin 1987]

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

c. D-11,
a. 11, mod. **1.** L'article 11 de la Loi sur la division territoriale (L.R.Q., chapitre D-11), modifié par l'article 4 du chapitre 62 des lois de 1986, est de nouveau modifié:

1° par l'addition, à la fin du paragraphe 3, du sous-paragraphe suivant:

«5. Malgré le sous-paragraphe 4, ne fait pas partie de la division d'enregistrement d'Arthabaska, la partie du canton d'Halifax, la municipalité du village de Saint-Sylvestre, la municipalité de la paroisse de Saint-Sylvestre et la partie de la paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage qui faisaient partie de la division d'enregistrement de Mégantic, telle qu'elle existait le 19 juin 1986.»;

2° par l'addition, à la fin du paragraphe 19, du sous-paragraphe suivant:

«3. Les cantons de Dudswell et Weedon ainsi que les villages de Lac-Weedon, Marbleton et Weedon-Centre qui faisaient partie de la division d'enregistrement de Wolfe, telle qu'elle existait le 19 juin 1986.»;

3° par l'addition, à la fin du paragraphe 60, de l'alinéa suivant:

« Toutefois, ne fait pas partie de la division d'enregistrement de Richmond, les cantons de Dudswell, Garthby, Stratford, Weedon et Wolfestown ainsi que les villages de Beaulac, Lac-Weedon, Marbleton et Weedon-Centre qui faisaient partie de la division d'enregistrement de Wolfe, telle qu'elle existait le 19 juin 1986. »;

4° par l'addition, à la fin du paragraphe 76, des alinéas suivants:

« La partie du canton d'Halifax, la municipalité du village de Saint-Sylvestre, la municipalité de la paroisse de Saint-Sylvestre et la partie de la paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage qui faisaient partie de la division d'enregistrement de Mégantic, telle qu'elle existait le 19 juin 1986.

Les cantons de Garthby, Stratford et Wolfestown ainsi que le village de Beaulac qui faisaient partie de la division d'enregistrement de Wolfe, telle qu'elle existait le 19 juin 1986. ».

Entrée en
vigueur

2. Les dispositions de la présente loi entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement.